Interventions de F. Delcombre
au conseil municipal du 25 juin 2015

POINT 1. DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE. — Je ne comprends pas très bien la raison de cette délibération et je ne sais même pas ce que je vais voter mais cela n'a pas beaucoup d'importance. En revanche dans le débat j'ai entendu parler des temps d'activité périscolaire, et ça c'est un sujet beaucoup plus intéressant.

Je pense que le gouvernement qui donne de nouvelles obligations aux communes mais qui en profite pour se décharger financièrement, ce n'est pas une bonne façon de faire fonctionner la démocratie. Le problème n'est pas nouveau mais, à travers les TAP, le phénomène est plus directement perceptible par les citoyens.

C'est une des raisons pour lesquelles je trouve que le maire aurait dû soumettre le problème de la gratuité des TAP au conseil municipal plutôt que de prendre un arrêté tout seul dans son bureau. Cela aurait au moins permis un débat de fond sur ce sujet difficile, plutôt qu'un débat de procédure comme c'est le cas maintenant.

POINT 2. SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. — Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet en conseil municipal, et les données du problème n'ont guère varié. Aussi je rappellerai que le projet de Grand Paris tel que voulu par Nicolas Sarkozy pour rivaliser avec les grandes métropoles mondiales est un projet écologiquement et socialement nocif, et que l'obligation de constituer des intercommunalités de 200.000 habitants en grande couronne pour faire contrepoids au noyau central est illusoire.

Mais, à partir du moment où nous ne pouvons nous soustraire à ces obligations, nous aurions dû au moins chercher à constituer un ensemble auquel les habitants puissent s'identifier, ce qui appelait une fusion Cavam/Val-et-Forêt. Le maire de Soisy a été actif pour trouver une solution alternative à celle qui était naturelle en évoquant des projets de développement qui, même s'ils restent très vagues, ne peuvent que m'inquiéter en tant qu'écologiste. Aussi je voterai contre cette délibération.